

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 18/06/2019

DELIBERATION
n° CFVU 2019 - 21

relative à aux activités pédagogiques spécifiques

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-6-1, L719-5 et R719-51 à R719-112,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article unique

La commission de la formation et de la vie universitaire rend un avis favorable au dispositif relatif à la valorisation des activités pédagogiques spécifiques annexées à la présente délibération.

La présidente de la commission de la
formation et de la vie universitaire,



Corinne MASCALA



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE - Séance du 18/06/2019
DELIBERATION n° CFVU 2019 - 21
Annexe